



Syndicat Local Pénitentiaire des Surveillant(e)s Et Surveillant(e)s brigadiers Non-Gradé(e)s

**C.D. DE
CHATEAUDUN**



INCOMPREHENSIBLE !!!

Ce mardi 17 janvier 2023, des fouilles de cellules ont été programmées par le Chef d'établissement. Lors de ces investigations, un détenu connu pour être radicalisé était particulièrement virulent et attendait de pied ferme les surveillants pour en découdre. Ce détenu détenait une arme artisanale de 22cm de long qu'il n'a pas eu l'occasion d'utiliser grâce à l'habileté et aux compétences des agents qui ont néanmoins subit les foudres du détenu qui assénait des coups de poings ainsi que des coups de pieds sur les collègues heureusement protégés par le bouclier.

Au cours de la mise en prévention, ce sont des menaces de mort envers les surveillants, des louanges envers l'état islamique accompagnées de menaces d'attentats à l'encontre de la France qui ont été prononcées par ce forcené.

Le jour de la commission de discipline, une équipe de 3 surveillants portant des tenues de protections a évidemment été diligentée au vu de la dangerosité du détenu.

Malgré ce protocole empli de bon sens mis en place, le président de la commission a décidé d'aller chercher le détenu SEUL. De surcroît, les moyens de contraintes d'usages n'ont pas été utilisés.

Une double erreur flagrante qui balaye les protocoles de sécurité mis en place par l'Administration en plus de discréditer les collègues qui s'étaient préparés pour ce mouvement sensible.

Même si la décision locale du président de la commission (15 jours de Quartier Disciplinaire) demeure souveraine, elle n'en apparaît pas moins disproportionnée et insuffisante au vu des faits.

Cette décision pourrait minimiser les faits aux yeux de la justice, et ainsi contrecarrer la politique forte de la France envers ces menaces, pour sanctionner pénalement ce détenu à hauteur de la gravité de ses paroles et de ses actes.

Le SPS ne peut cautionner une telle clémence vis-à-vis d'un individu aussi dangereux pour l'État français. Son comportement, son discours et ses agissements résument parfaitement l'état d'esprit fielleux que ressent ce personnage envers nos institutions et notre pays.

Le SPS félicite tous les personnels présents pour leur professionnalisme et les invite à déposer plainte afin que cet énergumène n'ait pas l'occasion de passer des paroles aux actes lors de sa libération qui est, pour le moment, prévue en mars 2023.

Le SPS, 100% Surveillant(e)s, 100% Indépendant !

Le 26 janvier 2023, le bureau local.

Mail : sps-cpos@outlook.fr site internet : www.sps-penitentiaire.fr